

## Plateforme Elévatrice Mobile de Personne



### OBJECTIFS

Délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite, en application de l'article R4323-55 du Code du Travail (arrêté du 02/12/98)

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- 1/ Mettre en pratique sur le terrain l'ensemble des points théoriques et pratiques définis dans la recommandation R486 de la CNAMTS
- 2/ Conduire en sécurité une PEMP selon la catégorie visée, et en assurer l'entretien courant

### DURÉE

Nous consulter

### PUBLIC

Techniciens de maintenance, compagnons, peintres, maçons, échafaudeurs...Et plus généralement toute personne amenée à utiliser et/ou à monter un échafaudage fixe et roulant

### PRÉREQUIS

Savoir comprendre et parler la langue française

Maîtriser les quatre opérations de base (+, -, x, :)

Capacité à lire des plans,

Aptitudes médicales au port du harnais et au travail en hauteur, sans restriction de port de charge.

### LIEU

Sur le site de l'entreprise ou sur l'un de ses chantiers avec mise à disposition des EPI et des Echafaudages (+ notice technique du constructeur).



## Plateforme Élévatrice Mobile de Personne

### Programme détaillé (adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise)

#### Partie théorique

- Le cadre juridique (code pénal, code civil, code du travail)
- L'autorisation de conduite
- La signalisation sur le chantier et sur la voie publique
- Les différentes catégories de PEMP
- les équipements de la PEMP
- La prise de poste et la fin de poste
- L'abaque de travail
- Les risques de renversement
- Les autres risques spécifiques
- Le harnais de sécurité (informations produit, contrôle, utilisation, entretien, suivi)

#### Partie pratique

- Prise de poste
- Fin de poste
- Conduite et manœuvres en sécurité
- Entretien courant et suivi maintenance

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercices pratiques avec notation continue (validation d'exercices) et examen théorique en fin de formation (QCM numérique).

#### CERTIFICATION

Remise à chaque stagiaire d'une attestation de formation

#### RECYCLAGE

Préconisé tous les 5 ans

